

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016 A 19 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, FARGE BERTOLO Caroline, EL HORFI Sihame, FONTAINE Patrice, PRUVOT Alban, TARAVEL Thomas,

Excusés : TROCHET Didier (procuration à DERRIER Gilbert)

Absents : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal ses félicitations à Fleur PASQUIER et Pierre-Edouard DARVES pour la naissance de leur fille Gabriella le 7 août 2016. Il transmet également les remerciements de Nadège et Yann BESSON pour le cadeau offert par la municipalité lors de la naissance de leur fils.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 3 août 2016,
- **PREND NOTE** des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée en date du 12 avril 2014,

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE PISTE DE LUGE QUATRE SAISONS AU CORBIER

MAPA de 33 600.00 €/HT attribué au groupement MTC et STENDH'ARCH selon la répartition suivante :

- MTC 23 600.00 €/HT
- STENDH'ARCH 10 000.00 €/HT
  
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les statuts modifiés de la communauté de communes de l'Arvan qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
  
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants :
  - Espace détente : 1 chef de bassin, 1 maître-nageur, 1 surveillant de baignade, 1 responsable accueil, 1 hôtesse d'accueil,
  - Agence postale : 1 agent administratif
  - Services sécurité : 4 agents
  - Patinoire : 1 agent d'exploitation
  - Cinéma : 1 agent d'exploitation
  - Services techniques : 1 adjoint technique

- **DECIDE**, à l'unanimité, la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, **DECIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, pour avancement et **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **DECIDE**, à l'unanimité, la création, à compter du 15 décembre 2016 d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 20 H 00 par semaine, annualisées et **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de création de servitude **du domaine skiable** qui lui est soumis, **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'engager une Enquête Publique préalable à la création de la servitude, **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'accomplissement de cette servitude, **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses et **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/004 du 27 janvier 2016.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au service commun ADS de la C.C.C.M. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la C.C.C.M. pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessus précisées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout éventuel avenant ultérieur à intervenir.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications du cahier des charges du label « Qualité Hébergement Corbier »
- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat qui détermine les conditions de mise en œuvre d'un « Pack » incluant l'entrée à la piscine, à l'espace détente et à la salle de remise en forme (muscultation et fitness), **FIXE**, en concertation avec l'office de tourisme, le montant du « Pack » à 200.00 € pour la saison d'hiver 2016/2017 et 120.00 € pour la saison d'été 2017, **VALIDE** les conditions financières de reversement soit 50 % pour chacune des parties et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition de personnel à la garderie entre la commune et l'office de tourisme pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document définitif.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec la société SAF Hélicoptères une convention relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2016/2017 (du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017), **ETABLIT** que les tarifs pour l'année 2016-2017 seront de 55.00 euros TTC la minute et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les révisions de crédits sur le budget communal pour un montant de 22 300.00 € en fonctionnement et 148 700.00 € en investissement,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les révisions de crédits sur le budget annexe du cinéma pour un montant de 5 200.00 € en fonctionnement,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder à Abel PELTIER une aide financière exceptionnelle de 250.00 €. En contrepartie, il assurera une publicité pour la station du Corbier par l'apposition du logo sur son équipement.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'association des propriétaires fonciers de Villarembert une subvention de 2 300.00 €,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'ESF pour l'achat d'un fauteuil « DUALSKI »,
- **SURSEOIT** à statuer pour la demande de subvention présentée par l'association Sybelles X'TREM,
- **DECIDE**, à l'unanimité, la mise en œuvre de tarifs exceptionnels pendant la première semaine des vacances de Noël, du 17 au 24 décembre 2016, soit :
  - Une entrée enfant offerte pour l'achat simultané de deux tickets « entrées adultes » à la piscine
  - Une entrée enfant offerte pour l'achat simultané de deux tickets « Entrée + de 12 ans » à la patinoire
- **FIXE** les tarifs de location des aquabikes comme suit :
  - Location en cours collectif : 12.00 € la séance de 45 minutes
  - Location en usage libre : 5.00 € la séance de 45 minutes
- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 3 août 2016.
- **FIXE** comme suit les tarifs du cinéma à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Tarif normal</b>   | <b>8.00 €</b>  |
| <b>Tarif réduit n° 1</b> – Applicable aux enfants de moins de 12 ans, aux personnes à mobilité réduite et aux familles composées au minimum de 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans) | <b>6.00 €</b>  |
| <b>Tarif réduit n° 2</b> – Séance spéciale  | <b>5.00 €</b>  |
| <b>Tarif réduit n° 3</b> – Personnes invalides, étudiants<br><u>sur présentation d'un justificatif</u>  | <b>7.00 €</b>  |
| <b>Tarif abonnement adulte</b> – Carte de 10 entrées  | <b>62.00 €</b> |
| <b>Tarif abonnement enfant – 12 ans</b> – Carte de 10 entrées   | <b>42.00 €</b> |
| <b>Location lunettes 3D</b>   | <b>2.00 €</b>  |
| <b>Passe Partout adulte</b>   | <b>6.00 €</b>  |
| <b>Passe Partout enfant</b>   | <b>5.00 €</b>  |

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/059 du 30 mai 2016.

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2016, les sommes non susceptibles de recouvrement, justifiées par le percepteur de St Jean de Maurienne pour un montant total de 9 608.60 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

